

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 32 (1896)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

XXXII^{me} ANNÉE

N° 16



GENÈVE

15 Août 1896

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — Le Congrès scolaire suisse. — Rapport sur la marche de *l'Éducateur*. — Rapport de gestion du Comité central de la Société cantonale des instituteurs bernois pour l'année 1896. — Chronique scolaire. — Bibliographie.

LE CONGRÈS SCOLAIRE SUISSE

(Genève 13, 14 et 15 juillet 1896)

II

L'assemblée passe ensuite à la discussion des rapports sur la seconde question générale : *l'École complémentaire*.

Les rapporteurs : MM. *Ch. Vignier*, instituteur à Plainpalais ; *G. Weber*, maître secondaire à Zurich ; *Gianini*, vice-directeur de l'École normale de Locarno, se sont mis d'accord sur les conclusions suivantes :

Préambule. — L'école primaire doit comprendre huit années d'études ; elle est obligatoire pour les enfants âgés de six ans à quatorze ans révolus.

I. — L'école complémentaire forme le couronnement nécessaire de l'école primaire.

II. Elle est obligatoire pour les jeunes gens et les jeunes filles libérés de l'école primaire qui ne fréquentent pas des écoles secondaires ou qui ne reçoivent pas d'une autre manière une instruction reconnue équivalente.

III. — Elle est gratuite.

IV. — Elle a pour but de maintenir et de développer les connaissances et les aptitudes acquises à l'école primaire et en particulier d'appliquer celles-ci aux circonstances de la vie professionnelle et de la vie civique.

Dans les centres industriels et commerçants, viendront s'ajouter à l'école complémentaire des cours d'enseignement professionnel destinés aux apprentis.

V. — L'école complémentaire dure trois ans. Le nombre des heures de leçons par année ne sera pas inférieur à 80. L'enseignement se donnera, si possible, de jour.

VI. — Le programme comprendra :

- Pour les garçons.* — *a)* la langue maternelle ;
b) le calcul, ainsi que la comptabilité élémentaire et la mesure des surfaces et des volumes ;
c) des récits choisis d'histoire nationale et générale ;
d) des notions de géographie et de sciences naturelles, se rapportant à l'agriculture, au commerce ou aux industries les plus importantes ;
e) l'instruction civique.

(Le dessin figurera au programme des cours de l'enseignement professionnel).

- Pour les jeunes filles.* — *a)* la langue maternelle ;
b) le calcul, ainsi que la comptabilité élémentaire ;
c) des notions d'hygiène et d'économie domestique ;
d) des notions de sciences naturelles, en tant qu'elles peuvent être utilisées dans la sphère d'activité de la femme ;
e) la confection des ouvrages à l'aiguille les plus nécessaires.

VII. — Il serait à désirer qu'un manuel spécial de lecture fût publié à l'usage des écoles complémentaires.

VIII. — Les cours complémentaires seront, de la part des autorités, l'objet d'une surveillance active et d'une sollicitude toute particulière.

M. Ch. Vignier expose, dans une langue précise et ferme, que ce n'est pas à l'âge de treize ou quatorze ans que l'enfant doit échapper à la bienfaisante action de l'école, que son caractère est formé, son sens moral affermi.

Il va désapprendre, si l'on n'y veille pas. Il est de toute nécessité que le jeune homme et la jeune fille sachent appliquer aux circonstances de la vie pratique les notions acquises à l'école primaire, que l'un et l'autre possèdent les connaissances qui leur permettront de pratiquer leur métier avec le plus de succès.

De nos jours, la partie intellectuelle des professions manuelles a pris un développement considérable. Dans un grand nombre de métiers des notions de physique, de chimie sont nécessaires ; partout le dessin est indispensable.

D'autre part, en raison des transformations incessantes de l'industrie, du machinisme qui force les bras à chercher du travail ailleurs, n'est-il pas nécessaire que l'ouvrier puisse aisément quitter une partie, lorsqu'elle ne lui offre plus de travail, et se lancer dans une autre ? Armer l'ouvrier dans ce sens, n'est-ce pas le mettre en possession des moyens les plus efficaces pour lutter contre le chômage ?

En outre, notre pays est dépourvu de matières premières nécessaires à l'industrie et aux métiers ; le sol de la patrie ne peut nous procurer toutes les denrées alimentaires que nous consommons. Nous sommes donc dans la dépendance de l'étranger et obligés de nous procurer, au moyen des produits de notre industrie que nous exportons, ce que notre sol nous refuse. Ces produits s'exporteront d'autant plus facilement qu'ils seront de bonne qualité et de prix modérés, et nous n'établirons notre su-

priorité qu'en perfectionnant l'éducation intellectuelle, morale et professionnelle de notre peuple.

Il faut aussi que l'école complémentaire prépare le jeune homme à remplir ses devoirs civiques.

Trois ans sont nécessaires pour parcourir avec fruit le programme de l'école complémentaire. En outre, il est bon que le jeune homme et la jeune fille restent sous l'influence bienfaisante de l'école jusqu'à l'âge de 16 ou 17 ans. Chacun sait que la crise particulière, à la suite de laquelle le caractère de l'homme et celui de la femme se précisent, ne se termine guère qu'à cet âge. L'école, en les « maintenant dans une atmosphère « de calme et de simplicité, en les rappelant par un travail régulier à la « vue simple et claire des choses, les empêchera de trop s'observer et « de s'abstraire en eux-mêmes. »

L'école complémentaire sera obligatoire. Tous les rapporteurs cantonaux s'accordent à le demander et nous pensons avec eux que de puissantes raisons d'intérêt national légitiment ce principe, car les enfants de quatorze à dix-sept ans ne possèdent pas tous la conviction qu'ils doivent travailler à leur perfectionnement, ni l'énergie et la volonté de le faire.

L'école complémentaire obligatoire existant presque partout en Suisse, il paraît superflu de donner des arguments en faveur du principe. Toutefois, dans certains cantons, on hésite à rendre obligatoire la fréquentation de l'école complémentaire pour les jeunes filles. Il semble pourtant que, si le jeune homme doit être soutenu pendant la période d'apprentissage, si l'Etat a intérêt à ce qu'il devienne un citoyen utile, un travailleur instruit et habile, il est non moins nécessaire d'apporter le plus grand soin à la culture générale de la femme, de lui donner des directions pratiques et de veiller à l'éducation de son caractère. L'école complémentaire obligatoire, bien dirigée, répondra à ce but, pour ce qui concerne évidemment les jeunes filles de la classe laborieuse, dont on s'efforce à l'heure actuelle, dans tous les pays et particulièrement en Allemagne, de compléter l'instruction et l'éducation en organisant sur tous les points de l'empire des écoles complémentaires générales ou spéciales.

Nous voulons l'école complémentaire obligatoire pour les forts comme pour les faibles, et nous sommes, sous ce rapport, en désaccord avec MM. les rapporteurs des sections vaudoise et jurassienne. Tout enfant qui ne fréquente pas une école secondaire ou une école se rapprochant par son programme et sa durée de l'école complémentaire, doit être tenu de fréquenter celle-ci. Il ne faut pas en éloigner les meilleurs éléments; il ne faut pas que cette école soit considérée comme une façon de baigne où les élèves qui n'ont pas donné des preuves suffisantes de savoir, vont expier leur paresse ou leur pauvreté d'esprit. Au reste, comme il est facile de le voir par le programme, l'école complémentaire telle que nous l'organisons n'est pas une simple répétition de l'école primaire.

Le rapporteur allemand, M. *Weber*, ajoute aux raisons précédentes quelques arguments personnels.

L'uniformité des écoles primaires dans toute la Suisse est impossible, il faut l'organiser d'après les exigences de la population. Il est nécessaire que l'enseignement ait lieu dans les heures de jour alors que l'apprenti n'est pas trop déprimé par la fatigue. Le soir est peu favorable. Le jeune homme n'est plus capable d'un effort cérébral après une journée laborieuse de 10 heures. Il demande que le nombre et l'étendue des branches à enseigner soit restreint et d'une utilité pratique incontestable. Il faut pour cela un personnel trié sur le volet, bien approprié à ses fonctions, ce qu'on obtiendra au moyen de cours spéciaux de vacances pour les maîtres qui se destinent à cette carrière.

M. le professeur *Gianini* développe avec une verve toute méridionale, dans son bel idiome, les mêmes thèses en italien. Il fait le tableau de l'état actuel du canton du Tessin au point de vue de l'instruction et pense que son pays doit en tout premier lieu réorganiser écoles et programmes avant de songer aux cours complémentaires.

La discussion générale étant ouverte, M. *Hermenjat* propose que le point de départ de l'école primaire ait lieu entre 6 et 7 ans et qu'elle comprenne 10 années d'études. Il préfère que l'on fixe l'entrée dans les échelons inférieurs, sans être trop précis sur la sortie qui dépend des conditions d'intelligence, de culture professionnelle et des exigences de la vie. Il convient aussi de ne point débiter trop tôt dans les établissements scolaires officiels.

C'est un bien de ne pas envoyer à 5 ans les enfants suivre un programme au-dessus de leurs facultés. A l'âge de 6 ou 7 ans, ils tireront un profit plus rapide et plus grand dans une meilleure compréhension; sans courir les risques de compromettre leur instruction par un dégoût que souvent donne une initiation prématurée aux difficultés scolaires. L'exercice judicieux des facultés se fera ainsi d'une façon normale et heureuse.

M. *Trolliet* présente un autre amendement et MM. les rapporteurs, après un très court débat, se déclarent d'accord avec M. *Hermenjat*, soit avec M. *Trolliet*.

Leurs conclusions, ainsi modifiées, sont adoptées à l'unanimité.

Enfin, M. *Imperator*, directeur de l'école normale du Tessin, a demandé, en termes éloquents et chaleureux, l'admission de la Société pédagogique romande dans le giron des autres sociétés suisses.

Inutile de dire que cette pétition a été accueillie avec enthousiasme.

Le moment est venu de mentionner une proposition qui se rattache à la question de l'école complémentaire et que M. *Pauchard*, maître secondaire à la Plaine (Genève), aurait voulu développer devant le Congrès au nom d'un certain nombre de ses collègues.

Voici ce dont il s'agissait dans la pensée de l'auteur.

Le moment paraissait très propice pour consulter le corps enseignant suisse et pour calmer certains esprits inquiets sur l'ingérence de la Confédération dans nos écoles primaires.

En effet, l'intervention de la Confédération devait se borner à faire, pour l'école complémentaire, ce qu'elle fait pour l'enseignement professionnel, c'est-à-dire à fournir aux cantons des subsides pour l'enseignement complémentaire et à s'assurer de leur bonne application.

Il semble de toute équité que l'école complémentaire, — rendue nécessaire par les lois fédérales sur l'examen pédagogique des recrues, — soit subventionnée par la Confédération, afin de la généraliser, de la rendre obligatoire et de rétribuer convenablement le personnel chargé de cet enseignement supplémentaire.

Relativement à ce dernier point, il y a des régents qui reçoivent une indemnité de 50 centimes pour 2 heures de leçons obligatoires données à des jeunes gens de 16 à 20 ans, soit 40 francs annuellement pour 80 leçons de 2 heures.

Le subside fédéral ne serait-il pas un puissant moyen de rendre cet enseignement plus général, plus efficace, et obligatoire dans tous les cantons ?

Pour juger des résultats obtenus par l'obligation, il suffit de remarquer l'avancement de Fribourg et d'Obwald dans les derniers examens pédagogiques de nos recrues suisses. Là, non seulement l'école complémentaire est obligatoire pour les jeunes gens de 16 à 20 ans, à raison de 80 leçons par année, mais des mesures énergiques sont prises pour en assurer l'assiduité.

Telles sont les considérations générales que M. *Pauchard* se proposait d'énoncer brièvement en donnant connaissance, au début de la séance du 15, de cette proposition rédigée comme suit :

« Après avoir entendu les conclusions de MM. les rapporteurs sur l'importance de l'enseignement complémentaire :

Reconnaissant la nécessité de généraliser cette institution dans toute la Suisse ;
Vu l'article 27 de la Constitution fédérale ;

Le Congrès scolaire suisse, réuni à Genève les 13, 14, 15 juillet 1896, émet le vœu que les hautes autorités fédérales veuillent bien accorder aux cantons des subventions en faveur de l'enseignement complémentaire.

Signé : OL. PAUCHARD. »

Il est regrettable que le peu de temps disponible à la fin de la séance du 15 n'ait pas permis à M. *Pauchard* de soumettre au Congrès ses intéressantes considérations.

Cependant, nous lui ferons observer que sa proposition rentre dans le cadre de celles qui ont été adressées à l'Assemblée fédérale par le Comité central romand dans son mémoire du 25 juin 1895 (voir p. 220).

La seconde et dernière assemblée générale du Congrès a été déclarée close par M. *Rosier*, président, qui a formulé des remerciements bien mérités à l'adresse de tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette imposante manifestation.

* * *

Le banquet du 15 juillet n'a pas présenté moins d'entrain et d'animation que celui du 14. MM. *Stœssel* et *Reymond* fonctionnent en qualité de majors de table.

Dans la salle, M. *Fritschi*, président du *Schweizerischer Lehrerverein*, porte éloquemment le toast à la patrie et, au nom de sa société, salue cordialement les instituteurs de la Suisse romande.

Prenant comme texte la devise genevoise « *Post tenebras lux* » : aujourd'hui s'écrie-t-il, la lumière est faite ; elle luit dans tout l'éclat de la splendeur. C'est tout d'abord notre grandiose exposition et, en second lieu, le Congrès scolaire. De grands éducateurs nous ont donné l'exemple de l'idéal patriotique. Ce sont Rousseau, Daguët, Wettstein, Tschumi. De même que ces nobles figures se sont attelées au progrès et ont sans cesse travaillé à consolider les liens de la fraternité, de même le général Dufour, Ruchonnet, Schenk, d'éminents magistrats, nous ont laissé dans le cœur les souvenirs impérissables de vies consacrées entièrement au bien du pays. Le dévouement à la patrie, tel est l'enseignement que nous laisse l'histoire de ces grands hommes.

Dans une péroraison très applaudie, l'orateur porte un toast à la Suisse et à ses fils illustres.

M. *Chauffat*, président du Grand Conseil de Genève, a bu aux instituteurs qui sèment les connaissances d'où procède la charité.

M. *Imperatorì*, directeur de l'école normale du Tessin, parle au nom des instituteurs tessinois, heureux de sentir qu'une vie nouvelle commence pour eux.

Ils ont traversé les Alpes pour venir à Genève. Ils les ont vues dominiées par le génie de l'homme. Ce sentiment de la puissance humaine n'a fait que s'exalter au spectacle des merveilles de notre Exposition. Si la ville de Genève n'est pas une des grandes métropoles du monde, elle peut les égaler aujourd'hui, puisqu'elle a réuni tous les instituteurs suisses en un congrès qui est le plus beau bijou de l'Exposition. L'œuvre des grands pédagogues se poursuit ; ni Pestalozzi, ni Girard ne sont morts, puisque leur mémoire et leur exemple survivent dans la génération actuelle. Il ne manque à l'Exposition qu'une machine : celle qui donne la foi. Cette machine, c'est l'école. Nous, Tessinois, les derniers venus, nous avons pourtant des pédagogues distingués, Stetano Francini, le fondateur de l'école populaire, et le père Balestra, qui a introduit l'éducation des sourds-muets.

Les Tessinois cherchent à vous suivre, chers collègues, mais nous marchons, tandis qu'à Genève vous courez.

J'apporte le salut des Tessinois progressistes, heureux d'être de la Société des instituteurs suisses. Vive la Suisse !

M. *Haffter*, porte son toast aux dames.

M. *Peer*, des Grisons, parle en romanche. Il dit que, de même que les Allemands gardent les sources du Rhin, les Romands celles du Rhône et les Italiens celles du Tessin, les Romanches gardent les sources de l'Inn, et il porte son toast en cette langue romanche qui doit, peut-être mieux que toute autre, être considérée comme langue nationale, la seule qui ne soit parlée qu'en Suisse, puisque les trois autres sont parlées à l'étranger, en France, en Allemagne et en Italie.

Au dehors, le toast à la patrie a été porté en termes élevés et vibrants par M. *Nizzola*, président de la *Società degli Amici dell' Educazione del popolo* du Tessin.

M. *Bouvier*, directeur de l'enseignement primaire à Genève, a bu à l'union des instituteurs.

M. *Munier*, inspecteur, dans un langage spirituel, rend hommage aux dames.

M. *Knapp*, professeur à Neuchâtel, remercie le Comité d'organisation et lui porte une santé reconnaissante.

Après le banquet, les congressistes gagnent de nouveau l'Exposition.

Le soir, il devait y avoir concert à la promenade du lac, avec fête nautique organisée par la Société de gymnastique de Genève, fête vénitienne et illumination. Malheureusement un orage, accompagné d'une pluie diluvienne, a éclaté juste à point pour empêcher l'exécution de cette dernière partie du programme.

Ainsi s'est terminée cette belle fête qui a laissé d'inoubliables souvenirs à tous les participants et qui sera, nous l'espérons, le point de départ d'une étape décisive dans le développement de l'école populaire en Suisse.

A. G.

Erratum : Par suite d'une erreur regrettable, le nom de M. CHARLES THORENS, vice-président du Comité directeur, a été omis dans la liste des membres du Comité central élus par la section genevoise.

Rapport sur la marche de „l'Éducateur” 1893 - 1896

Messieurs et chers collègues

Les peuples heureux, dit le proverbe, n'ont pas d'histoire. Le jugement porté en ces termes lapidaires est certes trop absolu pour qu'on y souscrive sans réserve. Il couvre cependant une pensée juste ; les œuvres utiles s'accomplissent en dehors de l'agitation du forum et du tumulte des passions humaines. Il leur faut la paix, le calme, la sérénité d'une conception mûrement réfléchie, l'action persévérante appliquée tout entière à la poursuite du but rêvé. C'est ainsi que se fondent, pour le succès, les entreprises et les institutions durables.

L'*Éducateur* n'a point échappé à cette loi ; son histoire, au cours de la dernière période quadriennale, se confond naturellement avec celle de la Société pédagogique romande. Nulle péripétie autre que celle dont est semée la vie des journaux comme des individus et qui sont la menue monnaie de l'existence. Le travail, suspendu dans sa régularité par le plaisir d'une joie ou par l'amertume de la perte de quelque être cher, la satisfaction d'un progrès acquis, la disparition d'un maître, d'un ami qui comptait pour une part dans la culture de votre esprit ou dans le charme de vos affections, le souci de contribuer au bien commun, à l'expansion des idées saines et profitables, voilà de quelle trame sont tissées les heures consacrées à la revue de notre association.

L'*Éducateur*, nous pouvons en être fiers, compte des collaborateurs dévoués, des lecteurs assidus, des clients fidèles. Le chiffre des membres auxquels il sert aujourd'hui d'organe est assez élevé pour inspirer toute confiance en l'avenir et donner à nos successeurs le sentiment de la responsabilité qui porte en elle-même sa récompense. Une seule chose nous a paru regrettable, c'est que les sections de Neuchâtel et de Genève, accréditées cependant auprès du Comité central par des représentants en titre, n'aient pas cru d'avantage user de ce moyen de nous renseigner sur leurs travaux, de formuler des vœux et d'affirmer ainsi leur vitalité.

Comme nous en avons pris l'engagement, nous nous sommes efforcés de faire de l'*Éducateur* une revue bien renseignée, sérieuse, variée, toujours prête à défendre les intérêts de ses commettants, ouverte aux idées assises sur le principe de l'évo-

lution scientifique dans le domaine de l'éducation et de la psychologie, en dehors de tout parti-pris de doctrine et de système, une revue digne de la cité qui a donné le jour à l'auteur de l'*Emile*, digne de l'homme éminent qui l'a dirigée pendant un quart de siècle.

Nous ne saurions jamais trop le répéter. A nos yeux, l'*Educateur* doit être et rester une tribune largement ouverte à toutes les sections, à tous les membres de l'Association romande, un foyer de discussion courtoise, un arène libre où les idées se débattent dans une pleine indépendance d'école et d'opinion individuelle. Il doit donc garder le caractère de terrain commun, de zone neutre, inaccessible aux polémiques et aux conflits, de trait d'union entre les divers cantons de la Suisse romande, avec leurs préférences et leurs modalités particulières. C'est dans cette conviction que nous n'avons cessé de faire appel à tous les instituteurs, hommes d'école et pédagogues, en les priant de nous apporter leurs vues, le fruit de leurs méditations et de leurs expériences, leurs doutes mêmes, pour les soumettre à la délibération publique. Car nous savons bien que ces projets, ces échanges de vues et d'opinions, inspirées par le même désir sincère d'être utiles aux petits, viennent se fondre en une harmonie éminemment propice au développement de l'école et de la patrie.

Et cette harmonie de toutes les forces vives de l'enseignement et de l'éducation, dirigées vers un but unique, n'a-t-elle pas trouvé sa plus haute expression dans ce premier Congrès des instituteurs suisses, qui réunit à Genève les trois grandes associations nationales attachées à l'étude des questions scolaires ? Elle rend ainsi concrète, tangible, l'unité du corps enseignant suisse en dehors de toute acception de milieu, de langue ou de doctrine.

L'*Educateur* ne pouvait célébrer plus dignement que sous le symbole de cette union féconde la trente-deuxième année de son existence. Arrivé au terme de cette période trentenaire, il peut se féliciter d'avoir, le premier, servi de porte-voix, de véhicule à ce grand événement qui marquera dans les annales de l'Ecole suisse, il peut se rendre le témoignage que ses efforts et ses initiatives n'ont pas été infructueux dans la lutte en faveur du développement rationnel de l'éducation populaire.

L'*Educateur*, ne l'oublions pas, représente plus qu'un groupement fortuit d'intérêts ; il incarne une idée d'émancipation progressive, un principe de liberté spirituelle et de solidarité morale qui nous semble désormais inséparable de la notion d'une Ecole suisse. Il saura donc, par la volonté de ceux qui constituent ses tuteurs, ses soutiens naturels, demeurer fidèle à la tâche qu'il a si vaillamment remplie au milieu de circonstances diverses. C'est là notre plus ferme espérance. Le sol est ensemencé ; la récolte lève, riche en promesses ; sachons attendre, joyeux et confiants, l'heure de la moisson prochaine.

Nous parlions tout à l'heure des amis disparus, les uns chargés d'ans, les autres frappés dans toute la force de l'âge par la mort aveugle, tels ces soldats qu'une balle vient coucher en pleine lutte, le front tourné vers le devoir. Nous avons nommé Daguet, Collomb, Villomet, Miéville, Ducotterd, Tschumi, Yersin, Charrey, pour ne citer que les principaux.

Alexandre Daguet, notre historien national, cet homme de savoir, de conscience et de cœur, qui fut pour beaucoup d'entre nous un père intellectuel, a laissé dans le champ de notre activité un sillon trop fécond pour que nous ne conservions pas à jamais sa mémoire. Son œuvre est dans l'esprit de tous. Non seulement il a su retracer en termes saisissants et robustes les fastes du peuple suisse, mais, dans les écoles de la Suisse romande, il a répandu le goût de l'histoire nationale, et popularisé les travaux, la méthode des grands pédagogues modernes. Historien, penseur, biographe du P. Girard, il apparaît toujours érudit, original et tolérant. Patriote ardent, il est de ceux qui voient l'épanouissement complet des institutions de la Suisse dans la diversité des efforts et des moyens appliqués à la grandeur et à l'unité du but commun. Nos mémoires évoqueront avec une fierté reconnaissante

sa tête de vieux Suisse, énergique et fine, l'écho de son éloquence imagée et vibrante, l'accent de sa parole humoristique, émaillée d'aphorismes et pleine de jovialité.

Ducotterd était un ami de la première heure dont l'affection ne s'est jamais démentie. Fidèle à tous nos Congrès, à toutes les séances du Comité central, il témoignait une estime particulière à la Société romande, où il compta longtemps de vieux camarades de luttés. Son adaptation des *Cahiers de calcul* de Zähringen, employés dans toutes nos écoles, a été une des œuvres les plus utiles de sa vie pédagogique.

Son concitoyen, J.-D. Rey, emporté dans toute la force de l'âge par un mal inexorable, a laissé au milieu de nous des traces ineffaçables de son activité. Disciple fervent de Pestalozzi et de Girard, désintéressé, modeste, imbu du sentiment profond de ses devoirs et de ses responsabilités, il possédait cette indépendance noble et fière qui lui valut un long exode et une vie singulièrement mouvementée. C'est à Genève qu'il put enfin planter sa tente et trouver le repos. Il a grandement honoré sa patrie d'adoption ; membre du Comité central pendant plusieurs années, il rédigea deux ans la partie pratique de l'*Educateur* et fut l'âme du Congrès scolaire de 1884.

Au nom de Ducotterd, il convient d'associer ceux de Collomb, instituteur à l'Aigle, de Villommet et de Miéville, instituteurs à Neuchâtel, trois des vétérans de notre association, qu'ils ont fondée et soutenue de toute l'influence de leur autorité morale. C'étaient des hommes dans l'acceptation complète du mot : simples, dignes avec une pointe d'austérité, d'une loyauté à tout épreuve et donnant sans compter à leur tâche éducative tout ce qu'ils avaient d'énergie, d'intelligence et d'abnégation.

Adolphe Tschumi, esprit éminent, façonné à la pratique de l'enseignement par une connaissance approfondie des sciences, des langues modernes et des méthodes pédagogiques, était un novateur et un convaincu. Il déployait dans ses leçons comme dans la défense de ses idées l'ardeur d'un apôtre et la science d'un bénédictin. Son œuvre capitale a été l'organisation de l'École professionnelle de Genève, fréquentée aujourd'hui par près de 400 élèves. Elle donne aux élèves qui ont achevé leur école primaire une instruction générale, use du livre avec une grande modération et met à la portée des jeunes intelligences la discipline qu'exige la méthode scientifique expérimentale.

L'enseignement, de nature technique, repose sur l'étude simultanée des mathématiques, des sciences physiques et du dessin, combinée avec le travail manuel. Mais cette étude vivante, intuitive, et non végétative, s'inspire de ces paroles de Huxley, le célèbre naturaliste anglais : « Tenez pour certain qu'aucun enseignement de science n'a de valeur comme discipline de l'esprit, s'il n'est fondé sur la perception directe des faits et sur l'exercice pratique des facultés d'observation et de réflexion sur eux. »

Tschumi fut un précurseur, doué d'autant de bonté que d'intelligence, et son éloge peut se résumer en ces termes : il est mort pleuré par ses élèves et par ses amis.

Que pourrais-je dire d'Antoine Yersin et de François Charrey que vous ne sachiez mieux que moi ? Comme vous, ils appartenaient à la grande famille enseignante, et vous les avez vus à la tâche, tous deux fils de leurs œuvres, bûcherons vigoureux, abattant de la cognée de leur exemple les erreurs et les préjugés, toujours prêts à enseigner aux jeunes le droit chemin de la vérité. Tous deux, à force de travail, d'énergie, grâce à leurs facultés, à leur culture, étaient parvenus à des positions considérées, terme de leur légitime ambition, et la vie, la famille semblaient devoir ne plus réserver à leurs cœurs d'hommes que des joies bien méritées, lorsque la maladie, horrible dans son implacabilité, est venue détruire tant d'espérances et de richesses intellectuelles.

Yersin et Charrey, chargés conjointement de la partie pratique de l'*Educateur*,

avaient obtenu du Comité directeur qu'il donnât à cette section du journal plus d'espace et de diversité, sans rien sacrifier de la partie didactique et générale.

A leur avis, comme au nôtre, la partie pratique ne devait pas être un recueil banal d'exercices tout faits, de leçons rédigées d'avance, véritable oreiller de paresse pour les maîtres qui, heureux de trouver la besogne triturée, mâchée, se croient dispensés du soin des préparations. Non, ils l'ont constamment élaborée de manière à éveiller l'attention et à stimuler l'initiative des instituteurs, à les orienter vers des voies nouvelles, à fournir un guide et un cadre à leur esprit de recherche et d'observation.

Cet esprit n'a cessé de régner dans la rédaction de la partie pratique et les deux hommes dont nous regrettons si amèrement la perte prématurée ont rencontré de dignes continuateurs dans nos collègues et amis, MM. Charles Thorens et Alfred Schütz.

Au point de vue de l'extérieur, nous avons pris soin de tenir nos lecteurs au courant des événements de nature à les intéresser. Dans ce but, nous avons opéré l'échange avec une vingtaine de journaux et revues édités dans les grands pays qui nous entourent. La liste en serait fastidieuse; vous me permettez de vous l'épargner. A coup sûr, il faudrait beaucoup de temps pour apprécier, comme il convient, les mérites et les lacunes de ces diverses publications. La caractéristique des mouvements qui se sont manifestés depuis un lustre en sens divers, me semble toutefois pouvoir se formuler ainsi.

L'Angleterre, la Belgique et la Hollande traversent une période de réaction qui a placé ou qui tente de mettre l'école primaire sous la coupe de l'esprit confessionnel le plus étroit. En Belgique, la main-mise complète du clergé sur l'école populaire n'est plus, en dehors de certaines villes ou bourgades, qu'une question de temps. En Angleterre, la lutte est montée au paroxysme; l'entrée au Parlement de M. Yoxall, président de l'Association des instituteurs britanniques, avait suscité des espérances qui ne se sont pas réalisées. Cependant, naguère, à la suite d'un mémorable débat de six jours, la Chambre des Communes a repoussé un bill déposé par le ministère et destiné ouvertement à sacrifier les écoles publiques laïques, dépendant de l'Etat, aux écoles confessionnelles privées, fondées et administrées par l'épiscopat.

L'Italie et l'Espagne se débattent au milieu de difficultés matérielles et financières trop graves pour être capables d'améliorer beaucoup le sort de leurs instituteurs et l'organisation de leurs écoles.

La grande Exposition de Chicago a mis en parallèle, sous forme d'intéressante comparaison, trois des grands pays qui tiennent actuellement le record en matière d'instruction populaire: les Etats-Unis, l'Allemagne et la France.

Il ressort à l'évidence de tout ce qui s'est dit et publié à cette occasion que les Etats-Unis, tout au moins les principaux Etats, occupent le premier rang en ce qui concerne les travaux manuels unis au dessin et aux sciences d'observation comme éléments préparatoires aux carrières techniques et professionnelles. L'Allemagne maintient les belles situations qu'elle a conquises par une longue suite d'efforts persévérants et méthodiques. Cependant les regards des Etats-Unis et des républiques hispano-américaines, lesquelles commencent à sortir de leur torpeur héréditaire, semblent, depuis Chicago, se diriger avec une complaisance évidente du côté de la France et de ses méthodes éducatives.

Il est certain que nos voisins de l'Ouest ont, depuis quelques années et grâce à l'initiative des Jules Ferry, des Gréard, des Bourgeois, des Poincaré, des Liard, des Lavis, des Buisson, des Compayré et de tant d'autres hommes éminents, franchi une étape décisive. La France est actuellement munie d'une législation et d'un outillage scolaires de premier ordre; ses écoles normales, ses établissements secondaires, qui dispensent l'enseignement classique moderne concurremment à l'enseignement classique ancien, ses écoles professionnelles, disséminées sur toute la sur-

face du territoire industriel, l'ont élevée peu à peu à la hauteur de ses nécessités démocratiques. On s'accorde à reconnaître de toutes parts qu'elle tient un large compte de l'esprit moderne et qu'elle offre un sol très favorable aux idées nouvelles.

Il ne faut pourtant pas se le dissimuler ; le problème de l'éducation morale à et par l'école revêt, sous l'empire de certains faits, une intensité spéciale. On constate que l'éducation familiale subit un déclin fâcheux depuis que le petit atelier, le petit patron, avec sa bienfaisante influence, tendent à disparaître au profit de la grande usine, de l'exploitation anonyme qui enrégimente et numérote les apprentis et les jeunes ouvriers sans s'occuper d'eux autrement. De là un défaut de surveillance qui laisse le jeune homme désarmé et faible devant certains exemples ou certaines tentations ; de là, une dépression morale que la famille, où le père et la mère sont eux-mêmes aux prises avec le labeur quotidien, sont impuissants à combler.

Que doit-on demander à l'école en face de ce redoutable problème ? Comment peut-elle préparer l'enfant à son rôle futur de travailleur, de citoyen et de père de famille ? Non seulement en veillant à son bien-être physique et à son développement intellectuel, mais aussi en cultivant l'énergie morale qui seule fonde sur la valeur de l'individu la prospérité de la nation. L'exercice de la volonté mise au service de la conscience, tendue vers la pratique du juste et du bien, la force intime qui, reposant sur l'équilibre des facultés et de la raison, permet de se raidir contre les entraînements, les suggestions funestes, les défaillances du courage, de la foi dans la justice immanente, ne sont-ce pas les conditions primordiales d'un état plus parfait où l'homme est rendu capable de réfréner son instinct et de dominer sa passion ?

Donnez à l'enfant cette solide armure de l'âme ; apprenez-lui à discerner dans l'étude des phénomènes de la nature, dans les leçons de l'histoire, dans toutes les phases de l'enseignement adressé à son esprit, à son cœur, que le monde physique et le monde moral sont soumis à des lois qu'on ne saurait transgresser impunément, car elles comportent une sanction supérieure. Montrez-lui, dans ces lois, la synthèse d'une divine harmonie dont le trouble engendre fatalement le mal pour la créature humaine. Son intelligence, incessamment éclairée des lueurs d'une vérité éclatant de toutes parts, se convaincra par une sorte d'intuition que la loi morale est la forme la plus achevée de l'intérêt qui doit diriger les actes individuels comme les actes collectifs.

Assurément, nulle préoccupation plus haute et d'intérêt plus immédiat, plus palpitant, ne saurait hanter les hommes d'école, en France aussi bien qu'en Suisse et ailleurs.

Elle a fait dans l'*Educateur* l'objet de plusieurs études, notamment des beaux articles de M. le professeur Yung sur la *psychologie de l'enfant*, et de M. le professeur Guex, directeur des écoles normales vaudoises, sur *l'intérêt et l'aperception dans l'enseignement*.

Je n'insiste pas autrement sur les questions de méthodologie, de systématique et d'enseignement proprement dit qui ont été successivement traitées par les hommes les plus compétents, et qui touchent à tous les points du programme de l'instruction populaire : langue maternelle, arithmétique, mathématiques, sciences naturelles, géographie, histoire, dessin, gymnastique. A propos de cette dernière branche, M^{me} Ballet nous a procuré les renseignements les plus originaux sur la gymnastique suédoise, qu'elle est allée étudier à Stockholm et qui pourrait bien rajeunir nos exercices physiques. En mathématiques, citons le substantiel mémoire de M. Steinmann sur cet enseignement à l'école primaire. La philosophie du travail manuel a été exposée avec beaucoup de compétence par M. Gilliéron ; M. Louis Mogeon nous a tenus au courant des progrès de la réforme orthographique, dont il est un des adeptes convaincus, et que M. Gréard a préconisée avec tant d'autorité auprès de l'Académie française.

Enfin, nous avons connu, par MM. Savary et Henchoz, les questions agitées dans le canton de Vaud, par MM. D. Simon et Gobat, inspecteur, les nouvelles intéressant le Jura bernois. Nous devons même au Comité central des instituteurs du canton de Berne une reconnaissance particulière pour la régularité de ses correspondances.

Merci donc à nos collaborateurs, à ceux que nous avons nommés comme à tous les autres, dont les communications ont été pour nous un encouragement et un appui !

Nous serions incomplet si nous passions sous silence une question, d'ordre scolaire et politique, qui a suscité en Suisse des polémiques fort vives et fait couler des flots d'encre.

Nous voulons parler de l'application de l'article 27 de la Constitution fédérale, autrement dit du subventionnement de l'école primaire par la Confédération. A diverses reprises, l'*Educateur* a traité le sujet d'une façon complète, vu son importance sociale ; il vous est donc familier. Dans les cantons allemands comme dans les cantons welches, le problème a été soulevé par le vote de la motion Curti au sein du Conseil national, le 7 juin 1893.

Mais, jusqu'à présent, il n'est pas sorti des cadres de la discussion populaire et le Conseil fédéral n'a déposé devant les Chambres aucun projet de nature à répondre à la motion. M. le conseiller fédéral Schenk avait, quelques mois avant sa mort, élaboré un projet officieux qui, transmis à la presse, a provoqué l'éloge des uns et le blâme des autres. Le *Lehrertag*, de Zurich, en 1894, a donné au projet Schenk une approbation quasi unanime et, partout, les associations ou sections d'instituteurs, les synodes scolaires, les hommes marquants des divers partis ont énoncé leur manière de voir en sens divers.

Votre Comité central aurait manqué à son devoir s'il n'avait, à l'exemple du *Schweizerischer Lehrerverein*, fait connaître aux Chambres fédérales l'opinion de ses membres.

Voici les conclusions qu'il adressait aux Chambres fédérales en date du 25 juin 1895 :

I. Le Comité central désire l'intervention financière de la Confédération en faveur de l'école primaire, par application de l'article 27 de la Constitution fédérale.

Les subsides fédéraux accordés aux cantons seront appliqués aux objets suivants :

- a) Construction de nouvelles maisons d'école et amélioration des bâtiments scolaires qui ne présentent pas les conditions voulues au point de vue de l'hygiène ;
- b) Division des classes trop nombreuses ;
- c) Fourniture du matériel d'enseignement et du matériel intuitif ;
- d) Gratuité des fournitures scolaires aux élèves ;
- e) Soins matériels (nourriture, vêtements) aux enfants nécessiteux et abandonnés pour leur permettre la fréquentation de l'école ;
- f) Formation du corps enseignant et développement des écoles normales ;
- g) Augmentation du traitement et de la pension de retraite des instituteurs en cas d'insuffisance ;
- h) Création et amélioration des salles et préaux destinés à l'enseignement de la gymnastique ;
- i) Ecoles complémentaires.

II. Les cantons conserveront exclusivement la direction et l'administration de l'instruction primaire.

III. La Confédération aura la haute surveillance de l'emploi de ses subsides aux cantons ; elle exercera par l'intermédiaire des Départements cantonaux de l'instruction publique, sans se mettre en relations avec les autorités scolaires locales. »

Le mouvement commencé en faveur du subventionnement de l'école primaire paraissait assez général et assez puissant pour entraîner une action des pouvoirs publics. Il n'en a rien été et la récente proposition d'initiative populaire, lancée en circulation par la Société des instituteurs bernois, s'est heurtée aux raisons de sage opportunité invoquées récemment, dans l'assemblée de Lucerne, par les délégués du *Schweizerischer Lehrerverein*.

Le vent de fronde qui agite maintenant les rameaux de l'arbre helvétique paraît redoutable aux entreprises de cette nature. Elles doivent, pour aboutir, répondre à une nécessité impérieuse, à une indication nettement formulée de l'opinion publique ; l'échec de l'arrêté de 1882 est là pour nous montrer qu'un nouvel insuccès serait suivi d'une autre période d'immobilisme et de piétinement sur place.

Or nous désirons tous que la mère-patrie vienne en aide, dans la mesure de ses ressources, aux déshérités de ce monde qui, faute de moyens, négligent leur mission éducative de pères et de mères de famille.

Non pas qu'il s'agisse d'accorder une assistance déguisée, d'encourager des parents indignes dans la voie de la paresse, de l'inconduite, de la négligence de leurs devoirs naturels. Non, il faut que les enfants mal vêtus, mal nourris, parce qu'ils appartiennent à des familles indigentes, que les enfants moralement ou matériellement abandonnés puissent fréquenter l'école dans une tenue propre et décente et qu'ils reçoivent la nourriture indispensable pour être aptes à suivre les leçons avec plaisir et profit. Ce que la Confédération prémédite d'accomplir pour l'assurance des adultes victimes d'un risque professionnel ou de la maladie, elle peut bien le réaliser en faveur des enfants pauvres, afin de leur garantir sur les bancs de l'école l'égalité matérielle, corollaire de l'égalité intellectuelle résultant d'un enseignement commun, le même pour tous, et de l'égalité politique qui confond devant l'urne tous les citoyens, toutes les catégories sociales.

En quelle mesure et de quelle manière doit s'effectuer l'intervention fédérale, pour réserver les droits et ménager les susceptibilités des cantons ? Le Comité central l'a déclaré lui-même. En appliquant à l'organisation future les formes dans lesquelles la Confédération exerce sa surveillance sur l'instruction technique et professionnelle sans que les experts chargés de la représenter aient à se mettre en rapports avec les autorités locales.

Le législateur suisse doit tenir compte des scrupules et des aspirations de la Suisse romande. Il lui faut éviter toute mesure qui aurait même l'apparence d'une tentative de majorisation opérée en vertu d'un intérêt quelconque ou de la raison d'Etat.

L'avenir appartient aux solutions dictées par l'esprit de justice et de solidarité confédérales. Sachons les préparer par la discussion libre et franche ; efforçons-nous d'éclairer le peuple, de dissiper ses préventions, de rehausser toujours à ses yeux le rôle, la mission du maître d'école, de lui prouver que son bien-être, son état moral, son intellectualité, les vertus sans lesquelles il serait une masse trop souvent inerte et débile, sont intimement liés à l'instruction et surtout à l'éducation puisées sur les bancs de l'école.

Alors la cause sera gagnée, cette cause sainte qui nous élève toujours plus haut vers l'idéal de lumière et de justice, car elle s'inspire de Dieu, du bien de l'humanité, du culte ardent et désintéressé de la patrie.

A. GAVARD, directeur de l'*Educateur*.

Rapport de gestion du Comité central de la Société cantonale des instituteurs bernois pour l'année 1895-96.

I

Après l'acceptation de la loi scolaire, l'activité de l'Association a de nouveau pu se porter sur les questions d'organisation intérieure. Le progrès le plus important dans ce domaine a été la création provisoire d'une *caisse de prêts*. Cette nouvelle institution a déjà rendu de grands services à nos sociétaires. Elle contribue à procurer à l'instituteur une situation indépendante dans sa commune, et lui fournit la possibilité de commencer un commerce, de donner à ses enfants une bonne éducation, en un mot de vivre plus librement avec les avances à faible intérêt consenties par la société. 20 crédits d'un montant de 150 à 500 francs ont été ouverts, ce qui a occasionné une dépense totale de 6,030 francs. La plupart des débiteurs remboursent 25 francs par trimestre, de sorte qu'une somme de 1,500 à 2,000 francs rentre chaque année dans la caisse centrale. Les remboursements et intérêts échus ce printemps ont tous été payés.

Une autre question de haute importance est la rédaction définitive du règlement pour la protection des sociétaires en cas de *non réélection injustifiée*. Comme il a été démontré par l'expérience que la commission d'enquête, qui devait être composée de personnes représentant les différentes parties, fonctionnait mal ou ne fonctionnait pas du tout, on a préféré chercher à trancher les conflits par l'intervention personnelle d'un membre du Comité central. Ce système a fait ses preuves cette année dans tous les cas, l'entente ayant pu se faire partout de manière qu'il n'a pas été question de mesures coercitives. 12 communes ont cru devoir congédier leur instituteur ou leur institutrice, ou ont décidé une mise au concours. 2 instituteurs évitèrent une non réélection en démissionnant à temps. Tous deux ont immédiatement trouvé une autre place, avec l'aide de MM. les inspecteurs et de la Société. 7 instituteurs et 3 institutrices, après la mise au concours de leurs classes, s'adressèrent au Comité central; mais, grâce aux efforts de l'Association et de quelques membres des autorités bien disposés à l'égard du corps enseignant, ils furent réélus, à l'exception de deux. Il est arrivé plusieurs fois qu'ensuite d'avis de notre part, aucun candidat ne s'est présenté pour la repourvue des classes mises au concours. Nous avons donc eu plein succès pendant cet exercice dans ce domaine, sans l'application du boycottage. Il ne faut pas oublier que certaines communes se sont montrées de bonne composition par crainte de cette mesure extrême. C'est pourquoi nous l'avons conservée dans notre règlement révisé comme dernier moyen à employer. Espérons que nous n'aurons jamais à l'appliquer, mais restons fermes dans la défense de nos droits et de nos intérêts.

Les nouveaux statuts ont été acceptés avec les modifications adoptées par l'assemblée des délégués de 1895 et sont entrés en vigueur.

23 *demandes de secours* nous sont parvenues pendant l'exercice écoulé, et toutes ont pu être agréées. La somme totale des dépenses de ce chef ascende à 2,708 fr. 65, dont 567 fr. à des instituteurs malades, 489 fr. 15 à des institutrices malades, 712 fr. 50 à des veuves et orphelins d'instituteurs et 940 fr. à des familles d'instituteurs tombées dans le besoin.

La caisse cantonale des instituteurs bernois a remis à notre caisse centrale 260 fr. 50 pour la même destination.

Plusieurs collègues éprouvés par le *manque de travail* ont trouvé de l'occupation par l'intermédiaire de l'association; des sociétaires *invalides* ont obtenu de la même manière des pensions de retraite. Dans deux cas, la Société a été obligée d'intervenir par voie légale en faveur de ses membres. Le premier concerne un instituteur de la ville de Berne, qui a été victime de voies de fait devant la porte de la salle d'école de la part d'un avocat. Dans le second cas, un maître estimé et capable,

ayant été impliqué dans un procès par une famille de réputation douteuse, s'est vu, après avoir été libéré par le juge, infliger un blâme sévère avec menace de révocation par la Direction de l'instruction publique. La Société a adressé une requête au gouvernement, pour le prier de retirer le blâme et de faire interpréter la loi scolaire par le Grand Conseil pour ce qui concerne le droit des maîtres d'appliquer les peines disciplinaires¹.

La Société a réussi à obtenir une petite *augmentation de traitement* pour les maîtres qui n'ont que le minimum légal. La loi fixe le 1^{er} janvier 1897 comme dernier délai pour l'application intégrale de toutes ses dispositions financières ; cependant, elle réserve au Grand Conseil le droit de décider la mise en vigueur avant ce terme de tout ou partie de ces dispositions. Se basant sur cette compétence de l'autorité législative, le Comité central l'a priée d'élever tous les traitements de 100 francs pour l'année 1896. La Direction de l'instruction publique agréa notre demande et admit la somme nécessaire (200,000 fr.) dans son budget. Malheureusement, notre requête fit surgir de si graves difficultés financières que nous avons dû nous estimer heureux d'avoir obtenu 50 francs pour les places dont les titulaires n'ont que le minimum.

Tous ces avantages n'ont pas réussi à augmenter pendant cet exercice le *nombre des sociétaires*, qui ne s'est pas modifié depuis l'année dernière. L'Association compte actuellement 2037 membres, formant 63 sections. Deux nouvelles sections ont été fondées, celles de Gross-Höchstetten et d'Oberdiesbach ; en revanche, celles de Guggisberg et de Schwarzenbourg n'en forment plus qu'une, de sorte que le nombre des sections est aussi resté le même. Suivant le rapport de la direction de l'instruction publique, le nombre des maîtres bernois se monte à 2500 ; 500 *instituteurs et institutrices* restent donc en dehors de notre association, c'est-à-dire environ 100 maîtres primaires, 200 maîtresses primaires, 100 maîtres secondaires et 100 maîtresses secondaires. Les Comités de sections devraient éclairer ces collègues sur les buts de l'Association et les engager à s'en faire recevoir. Les avantages obtenus profitent, non seulement aux maîtres primaires, mais aussi, et dans une forte mesure, aux maîtres de l'enseignement secondaire. Si nous étions tous unis, nous arriverions à des résultats encore plus appréciables et les Comités de sections ne doivent pas perdre de vue la propagande en faveur de la Société, jusqu'à ce que la totalité des membres du corps enseignant en fasse partie.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — **Régents-soldats.** — Une décision du Conseil fédéral, en date du 3 juin 1893, dispense du paiement de la taxe militaire les instituteurs ayant fait un cours de gymnastique. Ainsi, pour 1893, les régents qui ont suivi le cours de Zurich n'ont pas à payer l'impôt, même dans le cas où ils n'auraient pas pris part aux manœuvres d'automne.

Cependant un instituteur, qui se trouve dans ce cas, a été soumis à une taxe d'impôt militaire. Nous recommandons à nos collègues que cela concerne de recourir en temps utile, soit dans les dix jours dès la réception du bordereau, et à ne pas laisser commettre une erreur aux dépens de leur bourse.

BIBLIOGRAPHIE

W. ROSIER. — **Géographie générale illustrée. Europe.** — Deuxième édition. Ouvrage illustré de 203 gravures, d'une carte en couleurs et de 118 cartes, plans et tableaux graphiques. 307 p. In-4, cart. — F. Payot, Lausanne, 3 fr. 75.

1. 4. Le Conseil d'Etat a refusé dernièrement d'entrer en matière sur cette requête.

De longs commentaires ne sont pas nécessaires pour présenter au grand public et particulièrement à la jeunesse des écoles la seconde édition de l'*Europe*. Cet ouvrage est connu ; publié sous les auspices des Sociétés suisses de géographie, il a été subventionné par la Confédération et par plusieurs cantons romands pour permettre à l'éditeur d'en rendre le prix abordable à tous. Lors de son apparition en 1891, il a été si généralement approuvé que l'auteur n'a pas eu besoin d'apporter à cette nouvelle édition des modifications essentielles. Il a mis à jour, dit-il dans la préface, les faits, les chiffres et les tableaux graphiques, supprimé quelques noms propres et un certain nombre de questions ; il a aussi changé quelques gravures. En outre, il y a lieu de signaler une adjonction importante et sur laquelle nous attirons l'attention des professeurs de géographie. De différents côtés, on avait demandé l'introduction de résumés à placer à la fin des chapitres ; l'auteur a déféré à ce vœu. Dans ces revisions, qui sont assez complètes pour pouvoir servir au besoin de texte à apprendre, l'élève trouvera condensées des données principales qui deviendront pour lui autant de points de repère autour desquels il pourra grouper les détails et les rapports logiques des faits. Tandis que, dans le texte principal, les villes sont classées par régions naturelles, les résumés les reprennent suivant la division politique, ce qui permet aux maîtres qui le désirent d'enseigner celle-ci.

Bien que l'adjonction des résumés ait entraîné une augmentation du nombre des pages, le prix de l'ouvrage n'a pas été changé. Grâce à une réduction du format, le volume est devenu plus maniable. Telle qu'elle se présente aujourd'hui, l'*Europe* de notre ami et collègue M. W. Rosier est le vrai manuel-type pour l'étude de la géographie dans les collèges et les autres établissements d'enseignement secondaire. Son exécution typographique exceptionnellement soignée et la richesse de l'illustration en font en outre un livre de famille par excellence, un ouvrage que non seulement on consultera toujours avec fruit, mais où l'on trouvera abondante matière à s'instruire par une lecture à la fois intéressante et solide.

Les Enfantsines, poésies. par Louis Tournier, pasteur, Genève. — J.-H. Jeheber, éditeur. — Prix : fr. 1,75. Neuvième édition.

Le succès de cet ouvrage, qui s'adresse surtout aux familles, s'explique de lui-même. Les 75 pièces qui composent le volume sont inspirées, les unes exclusivement par des sujets bibliques, les autres par les incidents si variés de la vie quotidienne de l'enfant.

Le style n'en est pas toujours simple, mais il est aisé, alerte, imprégné d'une émotion et d'une grâce communicatives qui lui donnent une saveur particulière.

L'auteur a su revêtir sa pensée d'une touche originalement paternelle et sa poésie va droit au cœur des grands comme des petits. C'est le meilleur éloge qui puisse en être fait.

A. G.

Développement historique du territoire suisse, par Alf. Schütz, maître au Collège de Genève. — Imprimerie suisse, Genève.

Ce nouvel ouvrage de notre ami et collaborateur consiste dans un tableau synoptique qui présente, sous forme intuitive, les phases successives de l'existence de la Confédération.

Les trois grandes périodes : Antiquité jusqu'à Rodolphe de Habsbourg (13^{me} siècle) ; fondation et développement de l'ancienne Confédération (1291—1798) ; formation de la nouvelle Suisse (19^{me} siècle), comprennent huit cartes, dont deux consacrées à l'Helvétie romaine et féodale ; trois aux cantons primitifs, aux huit cantons, aux treize cantons ; trois à la République helvétique, aux 19 cantons, aux 22 cantons. Chacune des cartes est accompagnée d'un texte explicatif.

L'ensemble est heureusement complété par les armoiries de chacun des cantons, lesquelles auraient gagné peut-être à être imprimées en couleurs.

L'œuvre est claire, parlante, éminemment suggestive, et présente pour l'enseignement toute la valeur d'une synthèse. C'est le digne complément des *Leçons d'histoire suisse* du même auteur.

A. G.



IMPRESSIONS

TYPOGRAPHIQUES

En tous genres, en noir et en couleurs

IMPRIMERIE CENTRALE et du "GENEVOIS"

17, Boulevard James-Fazy, 17

(Anc. Maison Tiffany) — **GENEVE** — Téléphone N° 70

Travaux de luxe et courants

LETTRES DE FAIRE-PART — CIRCULAIRES

REGISTRES

AFFICHES EN TOUS GENRES

PROSPECTUS — PROGRAMMES

JOURNAUX — LABEURS — BROCHURES

Factures — Têtes de lettres

ENVELOPPES COMMERCIALES

Exécution prompte et soignée

**IMPRIMERIE CENTRALE
ET DU " GENEVOIS "**

IMPRIMEUR

du

Bulletin de l'Institut national genevois;

du journal

Le Genevois, quotidien à 5 centimes;

de

L'Éducateur;

de la

Revue odontologique suisse (partie française);

du

Journal des cafetiers de la Suisse romande;

du

Vade-Mecum de la région du Léman.

XXXII^{me} ANNÉE

N^o 17



GENÈVE

1^{er} Septembre 1896

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1^{er} & LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du Journal

M. Alex. GAVARD, professeur,
10, Grand' rue, Genève.

Gérance

M. Louis FAVRE, instituteur,
Clos de Surinam, Genève.

Rédaction de la partie pratique

M. Ch. Thorens, instituteur, Lancy

M. Alfred Schütz, maître au Collège, rue Argand, 3
(pour ce qui concerne les mathématiques et le dessin)

Comité central. — NEUCHÂTEL : MM. *Ed. Clerc*, directeur des écoles, Chaux-de-Fonds ; *L. Latour*, inspecteur scolaire, Corcelles ; *Alf. Grandjean*, professeur, Lœle ; *A.-P. Dubois*, professeur, Lœle. — VAUD : MM. *L. Roux*, professeur, Lausanne ; *L. Gagnaux*, adjoint au Département, Lausanne ; *E. Trolliet*, contrôleur des écoles, Lausanne ; *L. Beausire*, adjoint au Département, Lausanne. — JURA BERNOIS : MM. *E. Mercerat*, instituteur, Sonvillier ; *G. Schaller*, directeur de l'école normale, Porrentruy. — GENÈVE : *M. Ch. Thorens*, instituteur, Lancy. — SUISSE ALLEMANDE : *M. Fr. Fritsch*, maître secondaire, Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. *W. Rosier*, professeur, président. — *Ch. Thorens*, instituteur vice-président. — *A. Gavard*, professeur, directeur du journal. — *Louis Favre*, instituteur, gérant. — *Ch. Pesson*, secrétaire. — *J. Constantin*, *Alfred Schütz*, instituteurs, suppléants.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr. (Union postale, le port en sus)

**Pour les annonces s'adresser à l'Imprimerie Centrale
GENÈVE**

— 21 —

Un jeune **instituteur** ou **étudiant**, de langue française, trouverait emploi dans un pensionnat de jeunes gens (environs de Neuchâtel), où il serait très peu astreint. — En échange de ses services, il recevrait la pension et de petits appointements. — Adresser les offres sous H. 8042 N., à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

PHARMACIE HORST

PLACE CORNAVIN, 4

GENÈVE

Spécialités pharmaceutiques

PARFUMERIE A.-V. RIBAGNAC

20, Rue du Mont-Blanc — GENÈVE — Rue du Mont-Blanc, 20

MÉDAILLE D'ARGENT

à l'Exposition Nationale Suisse, Genève 1896

GRAND CHOIX D'ARTICLES DE TOILETTE

Pour les annonces sur la couverture
DU JOURNAL

« L'ÉDUCATEUR »

S'adresser à l'Imprimerie Centrale, à Genève

RABAIS IMPORTANT POUR PLUSIEURS INSERTIONS

MAISON VEUVE BOUCHÉ

5, rue du Commerce, 5

RELIURE — DORURE

Spécialité d'écriveaux

FABRIQUE D'ARTICLES DE VOYAGE

ERNEST CHEVALLIER

GENÈVE — 42, rue du Rhône, 42 — GENÈVE

MAROQUINERIE FINE — ARTICLES POUR TOURISTES

Prix modérés — Réparations soignées